

quarante-un ans, et Etienne Bouyreau, tailleur, âgé de cinquante ans, tous les deux demeurant à Hés, lesquels, ainsi que le père, ont signé avec nous le présent acte après lecture faite.

Sarradet *Boyreau* L'adjoint délégué,  
Blanchard

N° 6.

L'an mil-huit cent-soixante-deux le vingt-trois juls, à huit heures du soir,

Mariage de Eugène Ducos et Jeanne Germaine Escat.

23 juij,

Pardevant nous Jean Germain Blanchard, adjoint délégué, officier de l'état de la commune de Hés, est comparu le sieur Eugène Ducos, martinetier, né à Couille le onze février mil-huit cent-quarante-neuf, ainsi qu'il résulte de l'extract de son acte de naissance qu'il nous a remis, fils majeur de Jean Ducos, aussi martinetier, et de Jeanne Coumz, ménagère, précédant en la prisonne et avec le consentement de ledits père et mère, avec lesquels il demeure à Couille,

Et D<sup>lle</sup> Jeanne Germaine Escat, sans profession, née à Hés le vingt-cinq décembre mil-huit cent-quarante-six, ainsi qu'il résulte de son acte de naissance que nous avons lu sur la minute, fille majeure de Bertrand Escat, cultivateur, et de Françoise Réquillon, ménagère, précédant en la prisonne et avec le consentement de ledits père et mère avec lesquels elle demeure à Hés,

Enquels, après avoir déclaré sur notre interpellation, qu'il n'existe pas de contrat de mariage, nous ont requis de procéder à la célébration de leur mariage dont la publication, ont été faite, en cette commune le dimanche, deux et neuf juij, prochains mois, et dans la commune de Couille les mêmes jours que ci-dessus sans qu'il soit intervenu aucune opposition,

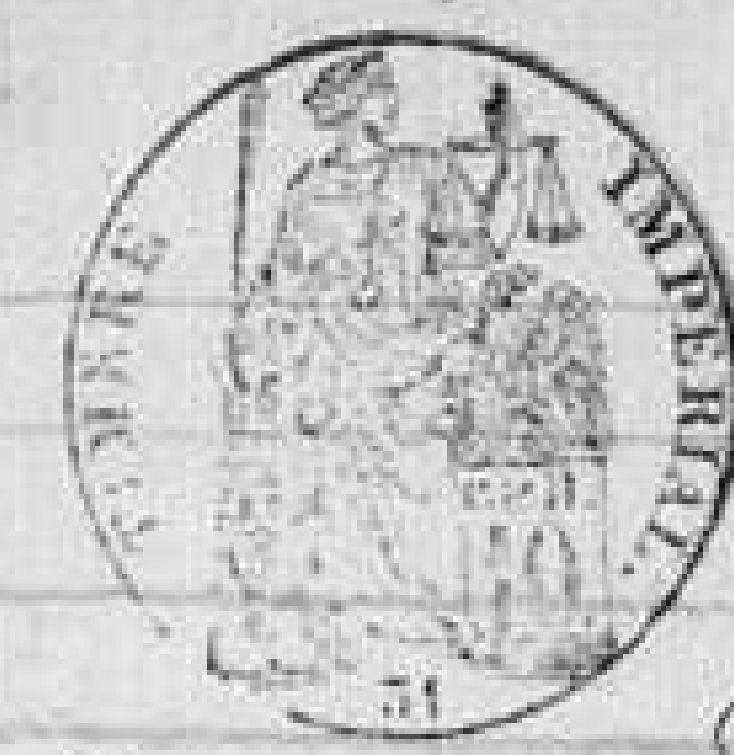
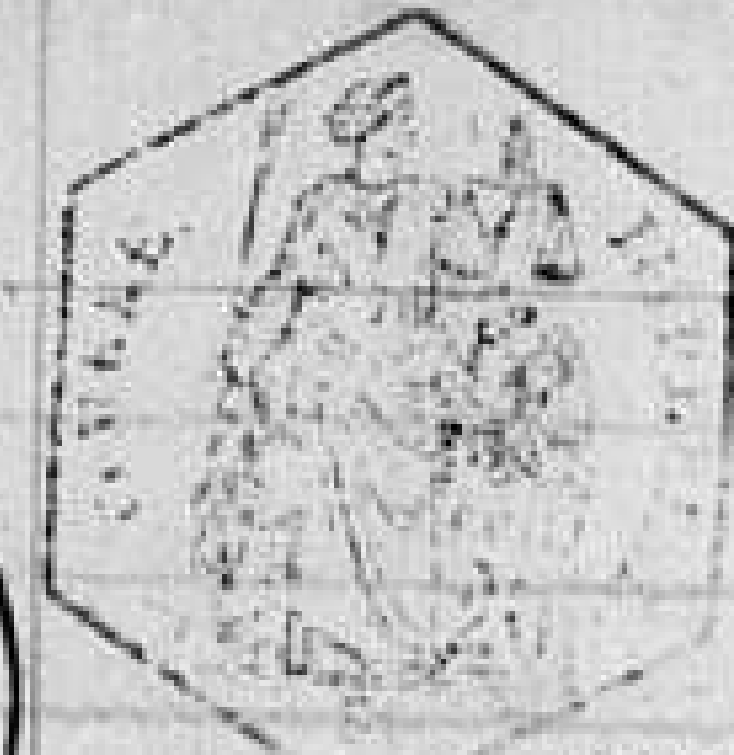
Après avoir donné lecture de toutes les pièces ci-dessus mentionnées, ainsi que du chap. 6 du code civil, et de l'art. 103 du mariage, faisant droit à la requête des comparants, nous leur avons demandé s'ils voulaient se prendre pour époux.

D'après leurs réponses séparées et affirmatives, nous avons prononcé, au nom de la loi, que ledits sieurs Eugène Ducos et D<sup>lle</sup> Jeanne Germaine Escat, sont unis par le mariage;

Dorsuite a été fait, passé et lu publiquement dans l'auditoire, salle de la mairie, dudit Escat Bertrand, retenu pour cause de maladie, les parents, parents, et amis, père, et mère, de l'époux, et des sieurs Jean-Joseph-Odon Sarradet, instituteur, âgé de quarante-un ans, Bertrand Sarradet, cultivateur, âgé de trente-deux ans, Jacques Méda, menuisier, âgé de vingt-quatre ans, et Antoine Bouvi, cultivateur, âgé de quarante ans, tous les quatre demeurant à Hés, témoins majeurs, lesquels, ainsi que les époux, et le père de l'époux ont signé avec nous le présent acte après lecture faite.

Eugène Ducos Escat Jeanne Sarradet  
Jean Ducos Bouvi L'adjoint délégué,  
Sarradet Méda Blanchard

N° 7



L'an mil-huit cent-soixante-deux, le dix juillet à dix heures du matin,

Décès de Marie Bertrande. 10 juij

Pardevant nous Jean Germain Blanchard, adjoint délégué, officier de l'état civil de la commune de Hés, a comparu le sieur Jean-Joseph-Odon Sarradet, instituteur, âgé de quarante-un ans, et le sieur Etienne Bouyreau, tailleur d'habits, âgé de cinquante ans, tous les deux demeurant à Hés, lesquels nous ont déclaré que Bertrande Bouvi, leur veuve, âgée de vingt-sept ans, née et demeurant à Hés, célibataire, fille de Dominique Bouvi, cultivateur, et de Jeanne Alricat ménagère, est décédée hier, neuf juillet courant à minuit, dans sa maison, d'habitation, sise au quartier du village.

Après nous être assuré du décès, nous en avons dressé le présent acte que les déclarants ont signé avec nous, après lecture faite.

Sarradet *Boyreau* L'adjoint délégué,  
Blanchard

N° 8

Naissance de Baptistine Marie-Philippine Ducos. 11 juij

L'an mil-huit cent-soixante-deux le onze juij, à dix heures du matin,

Pardevant nous Jean Germain Blanchard, adjoint délégué, officier de l'état civil de la commune de Hés a comparu le sieur Paul Ducos, cultivateur, âgé de quarante ans lequel nous a présenté en son sein sa femme Marie-Philippine, née ce jourd'hui à quatre heures du matin, de ses parents, et demeurant ensemble au quartier du Proventau, auquel nous avons donné le nom de Baptistine Marie-Philippine.

Présents: Le sieur Jean-Joseph-Odon Sarradet, instituteur, âgé de quarante-un ans, et Etienne Bouyreau, tailleur, âgé de cinquante ans, tous les deux demeurant à Hés, lesquels, ainsi que le père, ont signé avec nous le présent acte après lecture faite.

Sarradet *Ducos* L'adjoint délégué,  
Blanchard

N° 9

Mariage de Jean-Joseph-Odon Sarradet et Genevieve Marie Lanni. 17 juij

L'an mil-huit cent-soixante-deux le dix-sept juij, à dix heures du matin,

Pardevant nous Adolphe Prom, maire, officier de l'état civil de la commune de Hés, ont comparu: Le sieur Jean-Joseph-Odon Sarradet, instituteur, né à Hés le dix-neuf novembre mil-huit cent-trente, ainsi qu'il résulte de son acte de naissance que nous avons lu sur la minute, demeurant audit Hés, fils majeur de Jean Sarradet et de Marie Lanni, tous les deux domiciliés à Hés, ainsi qu'il résulte de leurs actes, et de ce que nous avons consulté aux registres, précédant comme personnes libres à cause de la